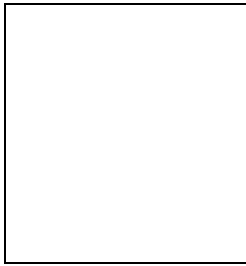


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 27 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février, à 19h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2020

Étaient présents: Chantal COTS, Vincent CLAIR, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Emilie ROSTAING, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Thierry RUSSIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes: Ludivine FONBONNE et Blandine VERDIER

Thierry RUSSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2020-01

Convention de partenariat avec le Centre Social de l'Île du battoir

Le Centre Social de l'Île du Battoir demande de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2020. La participation annuelle resterait à 1.579€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le maintien d'une participation financière d'un montant actuel de 1579 euros par an, envers le CIB, pour l'année 2020,
- **PRECISE** qu'une modification du montant de la participation fera l'objet d'une nouvelle délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier

Délibération n°2020-02

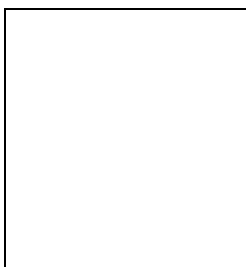
Vote du compte administratif 2019

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du trésorier,

CONSIDERANT que M. Jean-Luc DURIEUX, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la commune en poursuivant le

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 27 février 2020

recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2019, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes suivant détail ci-joint,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, par dix (10) voix « pour », le Maire s'étant retiré, l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits

	Exercice 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	281.846,37	395.688,59	113.842,22
Investissement	174.350,34	313.567,89	139.217,55
Report 2018			
Fonctionnement		275.405,84	389.248,06
Investissement	203.335,49		- 64.117,94
SITUATION DE L'EXERCICE au 31/12/2019			325.130,12

Délibération n°2020-03

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le Trésorier de Beaurepaire

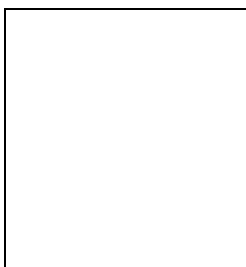
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par le Trésorier de Beaurepaire pour l'exercice 2019, constatant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019.

Délibération n°2020-04

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, voté le 27 février 2020,
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 389.248,06 euros,



Réunion du 27 février 2020

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

EXCEDENT AU 31/12/2019: 389.248,06€

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 84.517,94 euros.

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :

- affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 304.730,12 euros.

Délibération n°2020-05
Vote du budget primitif 2020

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents, par dix voix pour, le Maire s'étant retiré, le budget primitif de 2020 qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses:

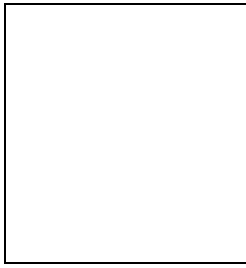
- Charges à caractère général : 145.393,12€
- Charges de personnel et frais assurances : 148.900€
- Autres frais de gestion courante : 32.920€
- Atténuation de produits : 50.000 €
- Charges financières : 1.000€
- Dépenses imprévues : 20.000€
- Virement à la section d'investissement : 233.517€
- Opérations d'ordre : 1.000€

TOTAL : 632.730,12€

Recettes :

- Produits des services : 1.000€
- Impôts et taxes : 206.000€
- Dotations et participations: 101.000€
- Autres produits de gestion: 20.000€
- Excédent reporté de l'exercice 2019: 304.730,12€

TOTAL : 632.730,12€



Réunion du 27 février 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 2.700€
- Dépôts et cautionnements : 1.000€
- Immobilisations corporelles : 375.817€
- Immobilisations incorporelles : 26.400€
- Dépenses imprévues : 30.000€
- Solde d'exécution 2019 reporté : 64.117,94€

TOTAL : 500.034,94€

Recettes :

- Dotations et fonds divers : 24.000€
- Dépôts et cautionnement : 2.000€
- Virement de la section de fonctionnement : 233.517€
- Subventions : 155.000€
- Excédent de fonctionnement (1068) : 84.517,94€
- Opération d'ordre : 1.000€

TOTAL : 500.034,94€

Délibération n°2020-06

Subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Club d'Or »

Monsieur le Maire explique que le Club D'or de Pisieu va organiser une journée festive le 04 avril 2020 à l'occasion des 40 ans de l'association.

Une demande de subvention a été formulée auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 450€ à l'association Club d'Or de Pisieu,
- PRECISE qu'elle sera en complément de la subvention annuelle,
- DIT que la somme est disponible à la ligne 6574007 (Subventions à débattre) sur le Budget Primitif 2020,
- AUTORISE M. le Maire a versé cette subvention et a signé tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses